

PRÉFET DE L'HÉRAULT

**PREFECTURE DE L'HÉRAULT**  
Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de l'Environnement

**A V I S**

**Conseil Général du Département de l'Hérault  
RD 5 Aménagement de la déviation de Montbazin**

**Déclaration d'Utilité Publique**

**Mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Cournonsec & Montbazin**

**Autorisation au titre de la législation sur l'eau (articles L.214 -1 à 6 du code de l'Environnement)**

Par arrêté préfectoral n°DDTM34-2012-10-02660 du 31 octobre 2012, le Conseil Général du Département de l'Hérault est autorisé, au titre des articles L214-1 à 6 et R214-1 et suivants du code de l'Environnement à procéder aux travaux d'aménagement de la déviation de Montbazin.

Par arrêté préfectoral n°2013-I-236 du 31 janvier 2013, les travaux d'aménagement de la déviation de Montbazin, sur le territoire des communes de Cournonsec & Montbazin, sont déclarés d'utilité publique.

La déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement emporte approbation des nouvelles dispositions des Plans Locaux d'Urbanisme de Cournonsec & Montbazin, avec le projet du Conseil Général

L'intégration de ces dispositions dans les deux Plans Locaux d'Urbanisme relève de la modification du PLU par la DUP et est effective à la publication du présent arrêté.

Le dossier et les prescriptions à observer pour cette réalisation seront tenus à la disposition du public pendant un an, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège du

Conseil Général, Hôtel du Département 1000 rue d'Alco Pôle Développement et Aménagement  
Service foncier opérationnel 34087 Montpellier

- dans les deux mairies de Cournonsec & Montbazin ;
- ainsi qu'à la Préfecture de l'Hérault 34 place des Martyrs de la résistance - Direction des Relations avec les Collectivités Locales Bureau de l'Environnement 34062 Montpellier